

Délibération n° 2026-09-10-13

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : DÉSIGNATION DE 2
REPRÉSENTANTS À
AMORCE

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno
GENTEUIL

Date de convocation :
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141

Présents : 96

Pouvoir : 6

Votants : 102

Pour :

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au
vote :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAIY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DE GUERINES Bertrand, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSUIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU

Didier, THOMAS Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry,
VOISIN Thierry, ZABARDI Diane

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, CORDELETTE Claire, DUVAL
Christine, LAFORGE Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert,
SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

DÉSIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS À AMORCE

Le Président rappelle que Territoire d'Énergie adhère à l'association AMORCE.

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le Président soumet les candidatures suivantes :

- Laurent COUDUN
- Edwige NIAY

Lydia GRASSET propose sa candidature.

Il est procédé à la désignation par bulletin secret.

			Pas de majorité
		Votants	102 voix
Scrutin	Secret	A voté	102 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	101 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (51)		
Grasset Lydia		40,6 %	41 voix
Coudun Laurent		40,6 %	41 voix
Niay Edwige		18,8 %	19 voix
Blanc			0 voix
Abstention			1 voix

			Pas de majorité
		Votants	102 voix
Scrutin	Secret	A voté	102 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	100 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (51)		
Coudun Laurent		48,0 %	48 voix
Grasset Lydia		36,0 %	36 voix
Niay Edwige		16,0 %	16 voix
Blanc			0 voix
Abstention			2 voix

13- DÉSIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS À AMORCE (Tour 3)			Votée
		Votants	102 voix
Scrutin	Secret	A voté	102 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	100 voix
	Majorité relative des voix exprimées		
Coudun Laurent - Elu(e)		54,0 %	54 voix
Grasset Lydia		33,0 %	33 voix
Niay Edwige		13,0 %	13 voix
Blanc			0 voix
Abstention			2 voix

Laurent COUDUN est désigné délégué titulaire à AMORCE

Il est procédé à l'élection au scrutin secret pour le(la) délégué(e) suppléant(e).

13 - DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS A AMORCE

		Votants	102 voix
Scrutin	Secret	A voté	102 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	100 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (51)		
Grasset Lydia - Elu(e)		51,0 %	51 voix
Niay Edwige		49,0 %	49 voix
Blanc			1 voix
Abstention			1 voix

Madame Lydia GRASSET est désignée comme déléguée suppléante à AMORCE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Laurent COUDUN

COUDUN
LAURENT

Signature numérique
de COUDUN
LAURENT

Date : 2026.09.16
20:07:35 +02'00'



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Edwige Niay', is written over a faint, larger signature that reads 'Grasset Lydia'.